



CANNES
INTERNATIONAL
TRIATHLON
SKODA
Nice - Mougins



Accréditation média/presse

L'accès des médias pour le Cannes International Triathlon nécessite une demande d'accréditation selon les règles suivantes :

1. L'accréditation des médias est réservée aux membres de la presse : presse écrite, photographie, radio, télévision, cinéma, agences de presse et publications en ligne.
2. La demande d'accréditation doit être transmise au minimum 10 jours avant la date de l'évènement via le formulaire ci-dessous.

Nom et Prénom / Full name :

Fonction / Position :

Téléphone / Phone Number :

Email :

Nom du Média / Media's name :

Type de Média / Type of Media :

Presse écrite / Print Media

Radio

TV

Média en ligne / Online Media

Autres (Préciser) / Others (Precise) :

Objet - Livrable attendu de l'accréditation / Purpose of your accreditation :

Article

Photos

Vidéos

Reportage / Documentary

Matériel utilisé / Equipment used :

Règlement Media :

1. Toute demande devra être accompagnée d'une photocopie de la carte de presse en cours de validité.
2. Les journalistes «Free-Lance» devront justifier de leur travail dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou autres justificatifs) pour solliciter une accréditation.
3. La signature de ce formulaire implique que le demandeur est bénéficiaire d'une Assurance Responsabilité Civile et d'une Assurance Accident couvrant son activité durant le Cannes International Triathlon. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
4. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération.
5. L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison.
6. L'organisateur délivrera au maximum deux accréditations par média, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception faite pour les équipes de télévision ou cas particuliers sur demande à l'organisation (joindre un formulaire par personne à accréditer).
7. L'accréditation Media, une fois validée, est strictement personnelle, nominative et ne peut être cédée à un tiers.
8. L'organisation est habilitée à retirer toute accréditation, à discrétion et à effet immédiat, pour tout comportement non conforme.
9. Le port de la chasuble est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans l'aire d'arrivée ou de transition. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet et toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.
10. Les photographes s'engagent à fournir un jeu de photos ou vidéos à l'organisateur à l'issue de l'événement.

Media Regulations:

1. All requests must be accompanied by a photocopy of a valid press card.
2. Freelance journalists must provide proof of their work in connection with this competition (press articles or other published documents) to apply for accreditation.
3. Signing this form implies that the applicant has Civil Liability Insurance and Accident Insurance covering their activities during the Cannes International Triathlon. As such, they release the event organizers from any liability.
4. Any incomplete or unsigned application will not be considered.
5. The organizer has the right to refuse accreditation without providing a reason.
6. The organizer will issue a maximum of two accreditations per media outlet, subject to proof of work by the second person. Exceptions are made for television crews or special cases upon request to the organizers (attach one form per person to be accredited).
7. Media accreditation, once validated, is strictly personal, nominative, and cannot be transferred to a third party.
8. The organization is authorized to revoke any accreditation, at its discretion and with immediate effect, for any non-compliant behavior.
9. The wearing of a Media vest is mandatory to access certain areas closed to the public, particularly in the finish or transition area. The marshals will have very strict instructions regarding this, and anyone not wearing this vest in a visible manner will be turned away from the indicated areas.
10. Photographers agree to provide a set of photos or videos to the organizer at the end of the event.

Signature :